

# Chiffres clés

- Taux de boisement en Bourgogne-Franche-Comté : 36 % contre 30 % en Métropole
- Région forestière la plus productive de Métropole : 7,2 m<sup>3</sup> de croissance annuelle par hectare,
- 73 % de feuillus, 12 % de résineux



## Des forêts bien présentes et productives

En Bourgogne-Franche-Comté, la forêt couvre 1 728 000 ha, soit 36 % du territoire régional. Son taux de boisement est plus élevé que la moyenne nationale (30 %).

La Bourgogne-Franche-Comté est au cinquième rang des régions les plus boisées, derrière Nouvelle Aquitaine (2,8 millions ha), Occitanie (2,5 millions ha), Auvergne-Rhône-Alpes (2,3 millions ha) et Grand Est (1,9 millions ha).

Elle fait partie, avec Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes, des régions du grand quart Nord Est qui présentent des sols, des reliefs et un climat favorables à la croissance des principales espèces feuillues et résineuses : chêne, hêtre, charme, épicéa, sapin, douglas...

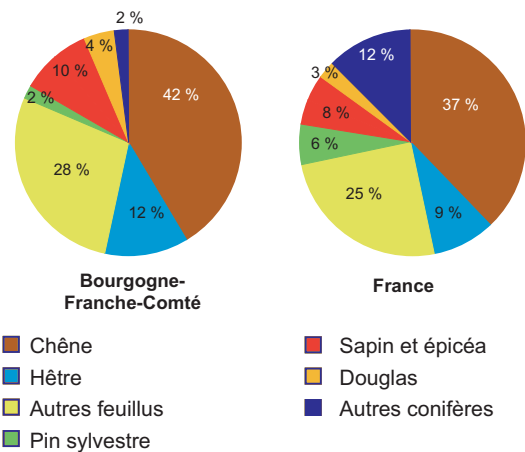
La production biologique annuelle (ce que la forêt produit naturellement chaque année) s'élève à 12,4 millions de m<sup>3</sup>. Rapporté à l'hectare, le niveau de production des forêts régionales est tout à fait remarquable : avec 7,2 m<sup>3</sup>/ha/an, la Bourgogne-Franche-Comté s'impose comme la région forestière la plus productive de métropole.

Les volumes récoltés s'élèvent quant à eux à 4,2 m<sup>3</sup>/ha/an. Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté gagnent par conséquent 3 m<sup>3</sup>/ha/an en moyenne. Ce phénomène de capitalisation fait que la Bourgogne-Franche-Comté présente désormais le plus fort volume de bois sur pied à l'hectare de métropole, avec 217 m<sup>3</sup>/ha pour une moyenne nationale aux alentours de 170 m<sup>3</sup>/ha.

## Une diversité d'essences remarquable

Les forêts de feuillues occupent 73 % des surfaces boisées, les résineux 12 %. Les 15 % restants sont constitués de peuplement mixtes feuillus-résineux. Parmi les feuillus, le chêne est l'essence majoritaire (40 % des surfaces totales).

## Le peuplement par essence



Source : IGN - Inventaire forestier

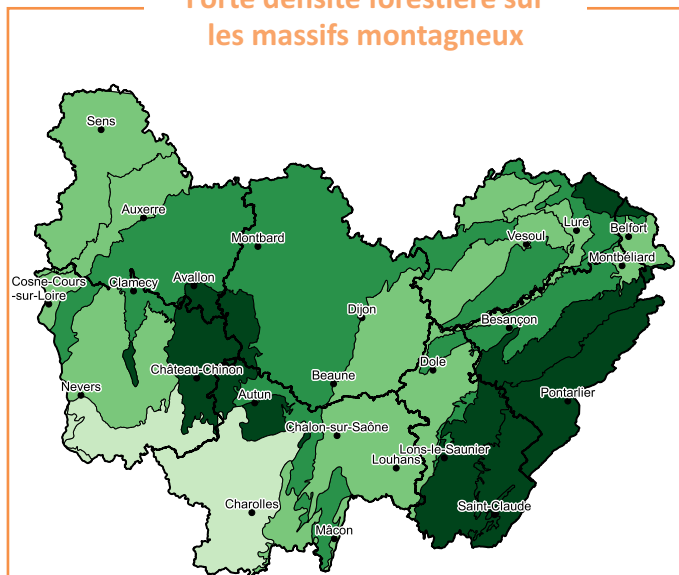
Plusieurs bassins forestiers peuvent être distingués :

A l'est de la région, l'arc jurassien présente un taux de boisement élevé, proche de 50%. Le premier plateau est constitué d'une association chêne-hêtre, qui cède la place sur le second plateau et sur les crêtes aux sapinières-hêtraies puis aux pessières d'altitude.

Au nord-est de la région, la hêtraie-chênaie domine sur les collines péri-vosgiennes, puis cède la place au-dessus de 500 m à des peuplements purs ou mélangés de sapin pectiné et de hêtre, souvent accompagnés d'épicéa commun. Le taux de boisement avoisine les 55 %.

Au centre de la région, le Morvan et ses massifs périphériques sont caractérisés par la présence de plantations de conifères et notamment de douglas, qui occupent des terrains délaissés par l'agriculture ou résultent de la transformation des chênaies-hêtraies ou hêtraies montagnardes antérieures. Le taux de boise-

## Forte densité forestière sur les massifs montagneux



© IGN - BD Carto

### Taux de boisement par sylvoécoringion

- Plus de 45 %
- 35 à 45 %
- 25 à 35 %
- 15 à 25 %
- Moins de 15 %

Source : IGN - Inventaire forestier

ment y est de 48 %.

Le plateau nivernais et fossé bressan (qui remonte de la Saône-et-Loire jusqu'en Haute-Saône) présentent des forêts assez variées à dominante feuillue : chêne, hêtre et charme. La Haute-Saône est à ce jour le département où les volumes sur pieds de chênes sont les plus importants de France. Le plateau nivernais est quant à lui réputé pour ses chênes de très haute qualité (forêt des Bertranges).

Enfin, les plateaux calcaires de la montagne bourguignonne et du Châtillonnais présentent des forêts plus ou moins riches, selon la profondeur des sols et leur exposition, composées de hêtres, charmes et chênes, et parsemées de quelques plantations résineuses.

Les peupleraies, quant à elles, couvrent environ 12 000 ha, soit 7 % des peupleraies françaises. Elles sont localisées le long des principaux cours d'eau et de leurs affluents : Saône, Seine et Yonne.

### Une présence relativement importante de la forêt publique

La structure de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté est la suivante : 60 % de forêts privées, 32 % de forêts communales et 8 % de forêts domaniales.

L'importance de la forêt publique (40 %) est à relever et à mettre en perspective de la moyenne nationale qui est de 25 % seulement. La forêt publique est même dominante dans les départements du massif du Jura et de la haute vallée de la Saône, qui comptent 49 % de forêts communales et 5 % de forêts domaniales.

Les quelques 1 039 000 ha de forêts privées régionales sont réparties entre 324 000 propriétaires, soit une moyenne de 3,2 ha

par propriétaire. La Bourgogne-Franche-Comté, comme les autres régions françaises, doit donc composer avec une petite propriété privée très morcelée. Cette structure de la propriété privée est un des principaux freins à la mise en gestion coordonnée des massifs forestiers.

Cette vision de la propriété privée doit toutefois être nuancée. Si plus de 90 % des propriétaires possèdent moins de 4 hectares, les 10 % restant se partagent 85 % des surfaces (837 000 ha pour 27 000 propriétaires, soit une moyenne de 31 ha).

### Un rôle écologique essentiel

857 900 ha de forêts (49 % de la surface régionale) sont incluses dans des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type I (abritant des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées) ou de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes).

25 900 ha de forêts (1,5 % de la surface régionale) font l'objet de mesures de protection fortes (réserves ou arrêté de protection de biotope). 70 000 ha (4 % de la surface régionale) font l'objet de mesures de protection au titre des paysages (sites inscrits ou classés). Enfin, 317 850 ha de forêts (18 % de la surface régionale) sont incluses dans des sites Natura 2000.

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté abritent la majorité des réservoirs de biodiversité de la région, bien connectés les uns aux autres grâce aux nombreux corridors régionaux voire inter-régionaux et transfrontaliers. Parmi les espèces rares ou menacées de la région, on peut citer la cigogne noire, le chat forestier, le grand tétras ou encore, parmi les végétaux, le sabot de Vénus. Situées en tête d'un nombre important de bassins versants, les forêts de Bourgogne-Franche-Comté jouent enfin un rôle essentiel pour la préservation de la qualité des eaux.

## Chiffres clés de la forêt en Bourgogne-Franche-Comté

Surfaces en milliers d'hectares	Côte-d'or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
Forêt	329	228	242	233	234	207	227	28	1 728
<i>dont forêt publique</i>	47,1 %	54,8 %	50,0 %	20,6 %	55,1 %	22,7 %	22,0 %	46,2 %	39,8 %
<i>dont exploitabilité difficile</i>	16,6 %	35,7 %	35,1 %	15,1 %	12,8 %	15,3 %	9,7 %	ns	20,0 %
Taux de boisement	37 %	43 %	48 %	34 %	43 %	24 %	30 %	45 %	36 %
Peuplement forêt de production*	326	221	236	230	233	206	226	27	1 706
<i>dont feuillus</i>	263	108	142	176	180	167	187	20	1 237
<i>dont conifères</i>	26	58	32	32	18	26	15	ns	210
<i>dont mixte feuillus-conifères</i>	25	43	55	13	18	ns	17	ns	181
Volume de bois sur pied (Millions de m <sup>3</sup> )	51,1	56,8	52,6	50,1	51,6	38,7	42,6	7,4	350,9
<i>dont feuillus</i>	42,4	26,6	30,3	38,5	42,0	28,2	37,1	5,5	250,6
<i>dont conifères</i>	8,7	30,2	22,3	11,6	9,6	10,5	5,5	1,9	100,3

\* avec couverts recensables, ns : non significatif

Source : IGN - Inventaire forestier (campagne 2008 - 2014)